

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/03/2024
et publié ou notifié
le 25/03/2024

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANÇON

Séance ordinaire du 22 mars 2024

Date de la convocation: 15/03/2024

Membres en exercice : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 8

Votants : 8

Présents : Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Pour : 8

Représentés : Thérèse BURGRAF par Roland BURGRAF

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :


Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Subvention comité des fêtes - 2024_16

Le Maire fait part aux membres du conseil que le comité des fêtes à Aissy sur Armançon a été créé à sa demande, il propose d'accorder une subvention pour sa mise en route.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention annuelle de 1 500 € au comité des fêtes.
- **DIT** que les sommes seront inscrites au compte 65748.
- **DIT** que cette subvention sera versée en une seule fois

La secrétaire de séance
M.F. Juret


Le Maire,
Olivier MURAT

